

la circonscription du premier ministre (M. Pearson) ayant été morcelée, a été rétablie sur les instances de gros bonnets ou des autorités. Je pense que certaines autres circonscriptions devraient l'être également.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire ressortir un point ou deux. Le gouvernement démocratique dépend de l'efficacité des partis politiques. L'efficacité exige de l'organisation. L'organisation politique demande un ensemble géographique logique fondé sur la communauté d'intérêt et les centres de population. La délimitation des circonscriptions électorales ne doit pas tenir compte seulement des facteurs numériques, mais encore des facteurs géographiques, si l'on veut que l'élu puisse représenter efficacement sa circonscription et exhorter les citoyens à s'intéresser activement à la politique de leur région. En réduisant la population dans la région où l'on prévoit la plus forte expansion, on permettra l'expansion sans qu'il soit nécessaire de réviser les limites des circonscriptions, ce qui évitera le bouleversement de l'organisation politique.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler quelques instants de l'annexe «R» du projet de résolution à l'étude, qui a trait au remaniement de la carte électorale du Nord de l'Ontario. Étant donné que notre parti n'a présentement aucun député du Nord de l'Ontario, on m'a prié de présenter des instances relativement à certaines parties de la région.

Je dois admettre tout de suite, monsieur l'Orateur, que c'est une région qui pose un immense problème à la commission. La loi prévoit une population minimum de 53,150 pour toute circonscription. Il faut être passé maître dans l'art des tours de passe-passe pour créer douze circonscriptions dans cette région isolée dont la population est clairsemée.

Il faut aussi reconnaître que la commission a donné suite à certaines objections apportées à son projet initial et qu'elle a modifié sensiblement la proposition qu'elle a fait publier dans la *Gazette du Canada*. Mais certaines anomalies restent encore à rectifier, cela semble être l'opinion générale.

Je voudrais d'abord mentionner la circonscription de Thunder-Bay, qui est la plus inconcevable de toutes après celle de Cochrane. Sa grandeur, sa configuration et sa diversité rendent presque impossible une représentation authentique. La situation de la région de Dryden illustre bien le problème et elle est assez grave pour qu'on l'examine de nouveau. Une communauté d'intérêt existe entre Sioux-Lookout, Dryden et Kenora. Mais Dryden est incorporée à la circonscription de Thunder-

Bay, qui comprend aussi White-River, située à quelque 435 milles à l'est, tandis que Sioux-Lookout et Kenora font partie de la circonscription de Kenora-Rainy-River. De toute évidence, monsieur l'Orateur, Dryden devrait être jointe aux deux autres collectivités et il faudrait couper dans la circonscription de Thunder-Bay, qui devrait être réaménagée en conséquence.

En deuxième lieu, je voudrais parler de la circonscription de Cochrane. Je constate qu'un mémoire a aussi été présenté à son sujet, et mes remarques sont assez conformes aux instances formulées. Kapuskasing, Hearst et Cochrane forment le noyau de la population de la circonscription. Cette région semble devoir être le centre névralgique de l'activité de la plupart des partis politiques.

Inutile, je pense, d'énumérer les difficultés que la délimitation proposée de la circonscription pourra poser au représentant. Les routes et le chemin de fer ne s'harmonisent pas de façon à permettre une circulation raisonnable d'une partie à l'autre. Les deux collectivités situées au sud de Wawa et de Chapleau sont les deux meilleurs exemples. Wawa est naturellement reliée au Sault-Sainte-Marie depuis la construction de la route transcanadienne. Elle n'a rien en commun avec le reste de la circonscription de Cochrane, surtout avec Kapuskasing. Chapleau est dans une situation semblable. Pour toute communication centrale, on doit revenir à Kapuskasing en traversant toute la circonscription de Timmins. A cinq milles de la ville de Sault-Sainte-Marie, sur le lac Supérieur, on se trouve dans la même circonscription que Moosonee, localité située sur la baie James, soit à plusieurs centaines de milles plus loin.

● (9.50 p.m.)

La ville de Sault-Sainte-Marie est le centre commercial, économique et social d'une très vaste région située le long du lac Supérieur au nord et au sud, et s'étendant vers l'est à l'intérieur des terres. Toutefois, cette ville à croissance très rapide et le canton adjacent de Prince ne forment qu'une seule circonscription, alors que la région sise immédiatement au nord fait partie de Cochrane et qu'à l'est et au sud on se trouve dans Algoma.

Comme je l'ai dit, la ville de Sault-Sainte-Marie croît rapidement, et sa population de 1961 est déjà largement dépassée. Étant donné sa région avoisinante et la grande portée de son influence sur Wawa, White River, Chapleau et Thessalon, elle pourrait constituer facilement le noyau de deux circonscriptions fédérales, soit dès maintenant, soit dans un avenir rapproché. De toute façon, la partie de Cochrane située au sud d'une ligne tirée d'est en ouest qui traverse